

**VILLE DE LAXOU**

**PROCES-VERBAL**

**DES**

**DELIBERATIONS**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 MARS 2010**

ETAIENT PRESENTS

MM. GARCIA, ANTOINE, MME CHRISMENT, M. PINON, MELLE BOUGUERIOUNE, MM. FRESSE, VERHULST, MME ROY, M. VAUTRIN, MME WIESER, MM. CAILLET, HAYOTTE, MMES GIRARD, MACRON, M. HERTZ, MME FERNANDES, MM. LECA, REICHHART, MACHIN, THOMAS, MME POIROT, MM. GERARDOT, BAUMANN, MME WAGNER, M. GHISLAT, MMES BARDEAU, EPHRITIKHINE, DOUX.

ETAIENT ABSENTS

MMES PARENT-HECKLER, TAGHITE, LIGIER, PICARD, NASSOY.

PROCURATIONS

MMES PARENT-HECKLER, TAGHITE, LIGIER, PICARD, NASSOY ont respectivement donné procuration à MME ROY, MM. GARCIA, PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. LECA.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. HERTZ.

MME PARENT-HECKLER n'a pas pris part au vote des questions n° 1 à 6 incluses.

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire annonce qu'a été déposée sur table, à l'intention de chaque conseiller, une série de quatre marques-pages réalisée en début d'année. Ces marques-pages seront distribués tout au long de l'année aux adhérents des médiathèques.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

---

### COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECISIONS** permettant de conclure diverses conventions pour la mise à disposition de matériel communal, à titre gratuit :

**02 DECEMBRE 2009** avec Madame Catherine Chaix, directrice de la résidence de l'Oseraie - Association les Bruyères. 5 tables et 20 chaises, le mercredi 9 décembre pour le repas des "Anciens Combattants" et le jeudi 24 décembre 2009 pour le repas du "réveillon de Noël".

**13 JANVIER 2010** avec Madame Elisabeth VAZ - Présidente de l'association "3 et 4". Une sonorisation, pour une fête dansante, le samedi 16 janvier, à la salle Louis Colin.

**02 FEVRIER 2010** avec Monsieur Bernard Bietzer, Président de l'association Laxou Football Sapinière. Une sonorisation et un micro pour l'organisation d'un loto le samedi 6 février, à la salle Louis Colin.

**05 FEVRIER 2010** avec Monsieur Nicolas Phanithavong, Président de la Régie de Quartier Laxou Provinces. Une sonorisation pour un repas le samedi 13 février, à la salle Saint-Genès.

**09 FEVRIER 2010** avec Madame Michèle Jacques, Provisseure du lycée Emmanuel Héré. Quinze grilles d'exposition pour les journées "portes ouvertes" des vendredi 5 et samedi 6 mars.

**11 FEVRIER 2010** avec Monsieur Henri Bégorre, Maire de la commune de Maxéville. Un char pour le carnaval de Ramstein, qui se déroulera lu lundi 15 février au mercredi 17 février.

**11 FEVRIER 2010** avec Monsieur Guy Vançon, Président de la Saint-Genès Association. Une sonorisation, six tables et douze bancs pour le loto annuel, organisé le samedi 13 mars, à la salle Saint-Genès.

**17 FEVRIER 2010** avec Monsieur Bernard Mutschler, Président de l'association "Si l'on se parlait". Une sonorisation pour le repas du samedi 20 février, à la salle Christian Caurel.

**DECISION DU 04 MARS 2010** prenant en compte la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée sous le numéro 09/78, pour la vente des lots de copropriété de l'immeuble, centre commercial La Cascade, n° 13, 14, 18, 27, par la SCI La Fontaine, cadastrée AP 112 pour une superficie de 13 064 m<sup>2</sup>, au prix de 161 000 €.

La convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle signée entre la CUGN et l'EPF de Lorraine le 25 février 2009 prévoit l'acquisition des lots de copropriété du centre commercial La Cascade.

En application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales et de l'article L213.3 du code de l'urbanisme, et conformément à l'article L300.1 du code de l'urbanisme, il est décidé d'exercer le droit de préemption urbain pour les lots précités, dans les limites de l'estimation de l'administration des Domaines, en vue de leur acquisition pour le compte de la Communauté urbaine du Grand Nancy.

---

## QUESTION N° 1

**OBJET** : REVISION DU POS EN PLU - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

**RAPPORTEURS** : MONSIEUR LE MAIRE- G. ANTOINE

### **EXPOSE DES MOTIFS** :

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Laxou a été mis en révision le 14 novembre 2008 pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Celle-ci prévoit la réalisation d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui répond à plusieurs objectifs :

- le PADD fixe l'économie globale du PLU et exprime donc l'intérêt général. Il sert de document de référence pour déterminer le choix entre les éventuelles futures procédures de modifications ou de révisions du document d'urbanisme.
- le PADD est un document pédagogique, clair et compréhensible par l'ensemble de la population. Il explique de manière simple et communicante le projet de développement de la commune.
- le PADD constitue une pièce indissociable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet du PLU et qui doit expliquer le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par la définition d'enjeux de développement et d'orientations d'aménagement.
- enfin, les PADD des différentes communes de l'agglomération nancéienne présentent des caractéristiques harmonisées, afin de favoriser une cohérence intercommunale entre les différents documents de planification de l'agglomération.

Conformément aux articles L123-9 et L123-18 du code de l'urbanisme, les orientations du PADD doivent être soumises à débat en Conseil Communautaire, après débat en Conseil Municipal. Le législateur a voulu permettre un temps de concertation et de débat, avant qu'il soit procédé à l'arrêt définitif du projet du PLU : ce débat ne fait donc l'objet d'aucun vote.

Le vote interviendra avant la mise à l'enquête publique lors de l'arrêt du projet du PLU comprenant l'ensemble des futures pièces : rapport de présentation, PADD, plans de zonage, règlement et annexes. Une autre délibération sera également prise à la fin de la procédure pour approuver le PLU.

Dans le cadre de la révision du POS en PLU, la concertation préalable a été ouverte le 1<sup>er</sup> décembre 2008, à la suite d'une réunion publique de lancement organisée le 19 novembre 2008. Une réunion de concertation avec les personnes publiques associées (DDT, CCI, ...) a eu lieu le 21 décembre 2009.

Une réunion publique de concertation sur le PADD a par ailleurs eu lieu le 27 janvier 2010, suivie d'une exposition en Mairie du 28 janvier au 19 février 2010.

Une présentation des orientations du PADD de la Commune est faite par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire urbaine Nancéienne, à l'appui d'une projection commentée.

Les enjeux et orientations sont exposés ci dessous.

### **1. LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC**

Située dans la continuité urbaine de Nancy et de Villers-lès-Nancy, Laxou est la troisième commune la plus peuplée de l'agglomération (15 777 habitants au recensement de 2009) et se caractérise au sein de l'agglomération nancéienne par l'importance de sa surface boisée recouvrant 75 % du territoire et la présence de 3 espaces principaux :

- le quartier du Champ-le-Bœuf,
- le secteur de la Sapinière et de l'Observatoire,
- les coteaux et la plaine composés du Village, des Provinces et des quartiers en continuité avec Nancy et Villers-lès-Nancy.

Les enjeux issus du diagnostic sont les suivants :

- **favoriser la protection de l'environnement et le développement durable**

Les enjeux environnementaux s'expriment à la fois en terme de protection de la biodiversité et de la valorisation du patrimoine urbain et paysager. Avec le massif de Haye et les coteaux, Laxou dispose de supports de biodiversité de grande qualité. Cette valeur environnementale sera particulièrement prise en compte dans une perspective de développement durable du territoire communal.

- **assurer le renouvellement urbain**

Laxou dispose de peu de réserves foncières et privilégiera le renouvellement de la ville sur elle-même pour augmenter et diversifier son offre de logements. Il s'agira également de lutter contre l'étalement urbain, en accord avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.

- **renforcer l'attractivité économique et sociale de l'entrée d'agglomération**

Troisième pôle commercial de l'agglomération, Laxou possède deux zones d'activités économiques majeures qui lui donnent une visibilité au niveau régional et qui ont su s'adapter aux évolutions économiques des dernières années. La Communauté urbaine du Grand Nancy et la commune souhaitent conforter l'attractivité de ces équipements d'entrée d'agglomération et disposent, par ailleurs, d'équipements sportifs et culturels rayonnant au-delà des limites communales et qui participent activement à son attractivité.

## **2. LES ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT**

Issues de ces enjeux, 3 orientations générales ont été retenues et serviront de base à l'élaboration du règlement et du zonage du PLU :

- **préserver la forêt et intégrer la nature en ville**

- préserver l'espace des coteaux et renforcer les liens ville-coteaux et ville-forêt (trame verte)

Les zones du fond de Lavaux et de Mi-lès-Vignes sont des espaces naturels de proximité présentant un atout majeur pour la qualité du cadre de vie de la Commune et de ses habitants. Ces secteurs, actuellement classés en zone à urbaniser, évolueraient vers une classification en espaces naturels.

- développer un réseau cohérent et continu de liaisons douces inter-quartiers

Laxou dispose d'un important réseau de sentiers qui permet d'effectuer des liaisons rapides entre les différents quartiers. Élément structurant pour les mobilités douces, ce réseau doit être valorisé et développé sur l'ensemble du territoire communal.

- aménager les espaces de loisirs de la commune et améliorer l'accueil du public

La qualité des espaces de loisirs de la commune sera améliorée, notamment au niveau du complexe sportif Gaston Lozzia. Des aménagements seront effectués aux abords de celui-ci, afin d'améliorer l'accueil des différents publics.

- **favoriser et encadrer l'évolution des dents creuses et des espaces mutables**

- confirmer l'urbanisation maîtrisée de certaines zones en conciliant aménagement et qualité de vie

L'ouverture possible à l'urbanisation de ces espaces, en partie contraints par des risques naturels de mouvement de terrains, se fera en concertation avec les habitants. Elle préservera l'environnement et la qualité du cadre de vie des habitants.

- accompagner l'évolution de sites mutables ou en friche par des opérations de renouvellement urbain

Plusieurs sites de la commune, comme les secteurs Nouvelec et Bel Air, sont susceptibles de muter à court ou moyen terme. Les conditions du renouvellement urbain de ces secteurs seront étudiées, afin d'accompagner l'évolution de ces espaces.

• **conforter la fonction urbaine et économique de l'entrée ouest de l'agglomération**

- accompagner la requalification de l'entrée Ouest d'un point de vue urbain et paysager

L'entrée Ouest est un enjeu majeur pour l'image de la commune et de l'agglomération. Il conviendra donc de renforcer la prise en compte de la qualité urbaine et paysagère de ce secteur dans les futurs aménagements.

- accompagner le développement par une offre de transports en commun efficace

La mise en œuvre de la ligne 2 de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) sur le secteur du Champ-le-Bœuf s'accompagnera d'une réflexion sur l'implantation d'un terminus et d'un parking-relais, afin d'optimiser l'offre intermodale sur ce secteur de l'agglomération. Par ailleurs, le prolongement de la ligne 121 jusqu'à la rue de la Sapinière, améliorant la desserte de la zone, permettra une correspondance avec la ligne 111 (Laxou Champ-le-Bœuf/Jarville Sion).

- accompagner la mutation de l'institution Saint-Joseph

Des réflexions seront engagées sur le devenir de l'Institution Saint-Joseph, pour permettre l'émergence d'un projet cohérent et concerté.

- consolider l'attractivité économique des zones d'activités de la Grande Sapinière et du Champ-le-Bœuf

Le document d'urbanisme intégrera les évolutions des commerces et établissements de ces secteurs, éléments majeurs de son attractivité économique.

- accompagner les évolutions du quartier du Champ-le-Bœuf et la restructuration du centre commercial "la Cascade"

Le secteur du Champ-le-Bœuf est intégré au projet de rénovation urbaine du Plateau de Haye. Dans ce cadre, le document d'urbanisme s'adaptera à la restructuration et à la valorisation du centre commercial "la Cascade".

**DELIBERATION :**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

**DEBAT :**

Monsieur le Maire précise que le POS n'a pas été revu depuis 1996. Il convient donc impérativement de l'adapter en fonction des nouvelles contraintes réglementaires. La révision sera effective mi 2011. En ce qui concerne le zonage, une enquête publique spécifique sera ultérieurement diligentée.

Monsieur le Maire présente ensuite Messieurs Aminu et Casalis, techniciens de l'ADUAN, qui feront en séance une présentation détaillée et commentée du dossier.

Monsieur Antoine ajoute que, tout comme la Communauté urbaine, l'ADUAN accompagnera Laxou tout au long de sa démarche. Il rappelle que Messieurs Aminu et Casalis sont déjà intervenus sur ce sujet, à l'occasion d'une réunion publique organisée en janvier dernier.

Après avoir remercié Messieurs Antoine, Pinon, Madame Wieser et les agents municipaux avec lesquels il a travaillé, Monsieur Aminu présente la démarche retenue, puis fait différentes observations.

La démarche se présente comme suit :

- mise en révision du POS pour sa transformation en PLU le 14 novembre 2008,

- 1<sup>ère</sup> étape de la concertation en novembre 2008 pour le lancement de la procédure avec une réunion publique organisée le 19 novembre 2008,
- registre de concertation en mairie et au siège de la Communauté urbaine depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008, avec mise à disposition d'une plaquette explicative,
- réalisation du diagnostic, puis du PADD, sur l'année 2009.

La population laxovienne est en baisse. Elle reste globalement jeune, malgré un vieillissement qui commence à s'accroître. En quinze ans, la Ville a perdu 1/4 de ses habitants.

On constate un parc diversifié de 7 300 logements. 46 % d'entre eux sont occupés par leurs propriétaires.

Le réseau de sentiers, long de 17 km, est un atout fort pour la Commune. La forêt occupe 1 100 ha, soit 75 % du territoire communal.

Lors de la réunion publique, en janvier, une personne de l'assistance avait parlé de "commune dortoir." Ces propos sont erronés. La Commune est dynamique. On y dénombre 9 500 emplois, dont 2/3 sont occupés par des Laxoviens. 3 000 emplois sont dénombrés sur le seul secteur de la Sapinière. En matière d'urbanisation, on constate le peu de terrains disponibles : moins de 15 ha. Mais il s'agit de terrains souvent grevés par des risques de glissement.

Cinq enjeux urbains ont été identifiés :

- la protection des espaces naturels et la valorisation du patrimoine urbain et paysager,
- la maîtrise de l'étalement urbain par le renouvellement de la ville sur elle-même,
- le maintien de l'attractivité économique,
- la requalification de l'entrée ouest,
- la poursuite de la politique communale en matière de cohésion sociale, de qualité de vie et de services.

Les orientations générales d'aménagement sont les suivantes :

- préserver la forêt et intégrer la nature en ville,
- favoriser et encadrer l'évolution des dents creuses et des espaces mutables,
- conforter la fonction urbaine et économique de l'entrée ouest de l'agglomération.

Monsieur le Maire estime qu'une vraie pression foncière existe dans le cadre du POS actuel. C'est pourquoi, dès mars 2008, il a été décidé de mettre en œuvre la révision du POS en PLU, afin de protéger certains secteurs, comme celui de Mi-lès-Vignes.

Monsieur Aminu ajoute que le secteur de Saint-Arriant, où se trouvent de nombreux sentiers, sera lui aussi préservé.

Monsieur le Maire remercie Messieurs Aminu et Casalis pour la qualité du diagnostic établi. Il rappelle que ce diagnostic a pu être présenté à la population à l'occasion d'une récente réunion publique.

Monsieur Antoine précise que le PADD est une procédure ouverte. Un diagnostic a été établi avec l'appui de l'ADUAN et de la Communauté urbaine. Il ne fige, ni n'arrête rien.

Monsieur Gérardot demande la parole pour faire les commentaires suivants :

"Tout d'abord, nous souhaitons relever les carences de concertation concernant l'évolution du POS en PLU.

Se limiter aux échanges obligatoires sur le plan institutionnel pour élaborer un document d'orientation aussi stratégique dans la durée n'est pas responsable. Aucun débat dans un groupe de travail municipal spécifique ou dans le cadre d'une commission n'a été organisé. La consultation avec les associations laxoviennes n'a jamais existé.

Les élus du groupe socialiste n'ont jamais été sollicités ni associés pour ce travail et nous avons pris connaissance de la présentation du PADD seulement quelques jours avant la réunion du 27/01/2010 dans Laxou Actualités, déposé dans nos boîtes aux lettres.

Nous avons déjà dénoncé notre mise à l'écart des dossiers de notre Commune et nous regrettons cette attitude qui nie les principes fondamentaux de la démocratie et du respect en général.

Les questions relatives au développement durable sont sous la pression médiatique depuis plusieurs mois, mais elles ne peuvent être réduites à des enjeux de communication et/ou de surface, qui flattent l'ouïe, plutôt qu'ils n'engagent l'action volontariste.

Nous souhaitons à cette occasion remercier tout le travail du collectif des associatifs autour de FLORE 54, de l'Association Laxovienne pour la Protection de l'Environnement, lesquelles ont été des moteurs puissants concernant la demande de mise en protection de la forêt de Haye.

Le bois des Fourrasses est un enjeu majeur pour Laxou et l'agglomération, qu'il conviendra avec l'ONF de préserver, de valoriser, en améliorant cette vitrine arborée et verte au cœur d'un dispositif communal plus large de redensification de la biodiversité, allant au delà de la pose médiatique d'une ruche. Favoriser l'accessibilité de tous à cet espace, autour d'une vocation pédagogique destinée à sensibiliser sur la dégradation de notre planète, est central pour Laxou. Ce facteur de développement contribuera à renforcer et à diversifier l'attractivité du complexe sportif Gaston Lozzia, autour d'une complémentarité judicieusement articulée entre sport et nature.

Cette approche autour d'une très bonne articulation entre les espaces forestiers et les poumons verts au cœur de Laxou nous avaient amenés à défendre, lors de la dernière campagne municipale, une volonté de sanctuariser Mi-lès-Vignes, les jardins Voirin, les secteurs de la Haute Corvée comme espaces naturels.

J'ai relu avec attention votre document de campagne où il est clairement dit que vous vous engagez à préserver les espaces naturels des jardins Voirin et le secteur Haute Corvée, qui inclut bien évidemment Saint-Arriant, puisque la Haute Corvée est déjà construite. Une des nombreuses promesses de campagne encore une fois non respectées par la mise en urbanisation de ces secteurs. Nous sommes contre cette urbanisation programmée sur l'ensemble de ces sites, qui fragilisera irrémédiablement la qualité du paysage urbain laxovien.

Ce document, caractérisé par un manque d'originalité et d'ambition, nous amène à défendre le principe que les jardins Voirin, le secteur de la Haute Corvée, Mi-lès-Vignes, l'ensemble du haut de Lavaux et du fond de Lavaux s'inscrivent, avec le bois des Fourrasses, dans le cadre d'un plan global de défense de la biodiversité et d'amélioration de notre patrimoine arboré, par la mise en place d'une opération programmée d'amélioration des vergers autour d'un plan verger communal ambitieux.

Cette dynamique permettrait, autour d'enjeux pédagogiques, d'organiser des parcours, tout en recréant des connexions écologiques et en améliorant leurs fonctionnalités. Ces espaces ainsi reconstruits serviraient également d'espaces de déplacement doux piétonnier dans notre ville et à l'ouest de l'agglomération.

Un plan de gestion favorable à la biodiversité dans les jardins privés volontaires pourrait compléter cet ensemble, favorisant la régénérescence verte, tout en renforçant la qualité de notre patrimoine communal global.

Certains écrans végétaux pourraient également servir d'espace à des créations artistiques pérennes. Réconcilier l'art, la nature, la biodiversité et les connexions écologiques est un défi qui doit s'inscrire dans la durée, au-delà des paillettes d'un jour.

Préserver notre environnement, renouveler la Ville par une réappropriation urbaine de zones déqualifiées ou à requalifier, est l'objectif que nous défendons, plutôt que de consommer encore et encore du foncier.

Donner des coefficients de constructibilité dense, tout en recréant de l'harmonie avec les espaces urbains de proximité, est un objectif inaliénable. La qualité de vie et la maîtrise des coûts d'une ville et d'une agglomération passent par la maîtrise et par la gestion durable du foncier. Il convient de revaloriser la mitoyenneté car elle est gage de citoyenneté responsable et solidaire, plutôt que de développer la juxtaposition urbaine sans cohérence, autour du chacun pour soi. Les secteurs de l'établissement Nouvelec, de l'Institution Saint-Joseph, derrière Sainte-Anne sont des lieux d'expérimentation qui doivent retisser du lien entre la ville, l'environnement et une qualité de vie

épanouissante. Ils doivent faire l'objet de laboratoires d'idées dans le domaine de la participation, ce qui changerait fondamentalement vos habitudes de l'entre soi pour une urbanité où l'homme pourra retrouver calme, modernité et nature, dans un environnement passif en matière d'énergie. D'ailleurs, nous ne retrouvons plus trace de votre éco-quartier prévu sur le site de Saint-Joseph. C'était visiblement encore de la communication.

La requalification de l'entrée ouest de l'agglomération est nécessaire, mais nous inquiète dans la lenteur de sa réalisation, de même que la requalification de la Cascade, qui s'enkyste dans une communication rébarbative, sans que les habitants ne voient l'aube d'un commencement.

Les transports doux et collectifs doivent être un élément clef du PADD de Laxou en matière de déplacement, en vélo notamment. Un itinéraire empruntant le plateau de Vandœuvre à la Sapinière pourrait être développé.

Les transports collectifs doivent être une priorité pour tenir les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air, amélioration de l'accessibilité de notre agglomération et de la qualité de vie de ses habitants. Il est fait mention d'un parking relais dans le PADD, alors que le projet de la ligne 2 du TCSP ne le prévoit pas. Le lancement du marché pour la maîtrise d'œuvre de ce chantier ne le prévoit pas non plus. Encore une flatterie de l'ouïe.

Nous souhaitons, pour l'essentiel, que les emplacements des parking-relais soient revus et que des engagements fermes soient pris pour la réalisation d'aménagements routiers et paysagers de qualité pour cette entrée de ville et d'agglomération.

Concernant les parking-relais, lors de la concertation sur la ligne 2, vous avez, en qualité de vice-président en charge de ce dossier à la CUGN, annoncé que le terminus provisoire serait au Champ-le-Bœuf et qu'il faudrait repenser le schéma de l'entrée ouest de l'agglomération dans sa globalité. Lors de la séance du Conseil Communautaire du 6 octobre 2006, Christian Parra annonçait qu'un parking-relais serait installé à Laxou-Sapinière, près du croisement des autoroutes A31 et A33. Aucun parking relais n'était alors prévu sur la place Godefroy de Bouillon à Nancy.

C'est une évidence, mais il convient de rappeler qu'en installant les parking-relais à l'extérieur des zones habitées de l'agglomération, la Communauté urbaine éviterait d'y faire entrer la circulation automobile. L'ADUAN a réalisé des comptages routiers en 2006.

Selon cette étude, les principaux flux de véhicules automobiles entrant dans Nancy par jour sont de :

- 43 800 véhicules par jour à la sortie de l'autoroute A330 au Sud (Marcel Brot)
- 30 000 véhicules par jour à la sortie de l'autoroute A31 à l'Est (la Sapinière)
- 14 000 véhicules par jour à la sortie « Nancy Centre » de l'Autoroute A31 au Nord (Maxéville)
- 7200 véhicules par jour à la sortie de la RN74 au niveau de la Porte Verte
- 5000 véhicules par jour par la RD400 venant de Laneuveville vers Bonsecours au Sud.

Ainsi, les flux routiers les plus importants viennent de l'A31 à la Sapinière et de l'A330. Pourtant, aucun parking-relais n'a été prévu aux abords immédiats de ces sites.

De plus, le ratio entre les places de stationnement situées dans la ville centre et celles des parkings-relais montrent un centralisme nancéien incitant à l'usage automobile en centre ville.

A titre de comparaison, au sein de la Communauté Urbaine Nantes Métropole, on compte actuellement 6000 places de stationnement en parking-relais pour seulement 4700 places de stationnement en parking "classique" dans la ville centre. La Communauté Urbaine de Strasbourg compte pour l'instant huit parkings-relais avec 4000 places de stationnement, soit environ autant que celles de la Ville centre.

Sur l'agglomération nancéienne, il existe actuellement 650 places de stationnement dans les trois parcs-relais existants de la ligne 1, mais environ 6000 places de parking sur la seule commune de Nancy (3004 places dans les parkings publics gérés en régie par la Ville de Nancy et la CUGN, 2142 pour les parkings publics concédés et gérés par la société Vinci Park, et 2917 places dans les parkings privés), soit un rapport de 1 à 10.

Le projet prévoit donc un parc-relais sur la place Godefroy-de-Bouillon, à la place du parking actuel de la Sapinière.

Nous estimons donc que le projet actuel encourage la circulation automobile jusque dans le centre de l'agglomération, allant à l'encontre des principes écologiques que nous souhaitons encourager,

d'autant que le projet de parking sous la place Godefroy de Bouillon nécessiterait l'abattage des arbres de cette place. Cet aspect du PADD montre plus fortement notre devoir de solidarité entre les communes de la Communauté car ne rien faire à Laxou aura des conséquences graves sur les autres communes.

Faire de Laxou le Babylone des jardins de la biodiversité dans l'agglomération, au cœur d'un tissu urbain réconcilié avec les hommes et la nature, autour de capacités de transports propres et raisonnées, est une orientation que nous défendons dans la durée au-delà des effets d'annonce."

Monsieur Antoine précise qu'au niveau du PADD, le travail réalisé avec la Communauté urbaine et l'ADUAN revêt un caractère technique. Ce projet est un bilan, riche de statistiques. Monsieur Antoine rappelle que rien n'est arrêté. Toute proposition sera la bienvenue, et espère même des propositions concrètes de l'opposition.

Madame Wieser souhaite revenir sur différents propos de Monsieur Gérardot.

- **La méthode employée par rapport aux associations**

Des rencontres sur des thèmes qui touchent tous l'environnement sont organisées à l'intention des associations plusieurs fois par an. La prochaine réunion est prévue fin mars, avec la Régie de Quartier Laxou Provinces et les Jardiniers de France. Ces réunions ont pour but de faire travailler la Ville et les associations ensemble, mais aussi les associations entre elles. Par ailleurs, les associations ont été informées de la révision du POS en PLU et du PADD. Une réunion spécifique sur ce sujet sera prochainement organisée.

- **Le développement doux**

L'étude du dossier par les services techniques a débuté. Elle sera partagée avec les associations. Là encore, une réunion spécifique est prévue.

- **Les jardins Voirin**

Il n'y a plus de continuité de chemins. Il est donc projeté de créer sur le secteur une petite zone de construction écologique, sans route. Là aussi, l'étude du dossier débute. Tout reste à faire. Le développement durable n'est pas s'opposer à toute construction, mais au contraire d'adapter les constructions à l'environnement.

Madame Wieser ajoute qu'une formation a été offerte voici trois semaines aux locataires des jardins communaux, sur le thème "Jardiner au naturel".

- **Les déplacements doux**

Un groupe de travail municipal "vélo" a été créé. Les associations laxoviennes y participent. Les études portent bien sûr sur le territoire communal, mais s'intéressent également à ce qui se fait dans les communes voisines. Le travail est lent, ardu.

- **Les ruches**

Deux ruches, et non une, ont été installées dans le parc du Fond de Lavaux, zone d'observation et expérimentale. Un travail sur la biodiversité y est en effet mené, des inventaires sont réalisés. Madame Wieser souligne que le parc a été déclaré refuge par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Monsieur Baumann a constaté, que, pour le secteur de Mi-lès-Vignes, seule la zone NA est évoquée. La zone ND n'a pas été montrée.

Monsieur Aminu dit que la zone ND étant protégée, il n'y sera pas touché.

Monsieur Baumann évoque ensuite les entrées d'agglomération. Elles ont été évoquées sous un aspect esthétique. Cependant, il ne faut pas occulter le danger réel qu'elles représentent en matière de circulation.

En ce qui concerne les jardins Voirin, Monsieur Baumann se déclare très réservé sur leur urbanisation partielle, qui conduirait à détruire de superbes jardins potagers. Madame Wieser rappelle que l'espace identifié est très limité. Monsieur Antoine rappelle les termes du PADD : "développement possible d'une urbanisation maîtrisée" et ajoute "doit faire l'objet d'études spécifiques et de concertation pour en évaluer la faisabilité." C'est clair.

Evoquant les zones à risques, Monsieur Ghislat demande si des études, des sondages ont été récemment réalisés.

Monsieur Aminu répond que les dernières études ont été faites en 2003, ce qui est assez récent. Ce genre d'études est long et coûteux. Actuellement, toutes les communes de l'agglomération n'ont pas encore été couvertes.

En ce qui concerne la concertation, Monsieur Baumann dit qu'on a beaucoup parlé des contacts avec les associations et des institutionnels. Il demande que les habitants ne soient pas oubliés.

### **VOTE DU CONSEIL :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

---

### **QUESTION N° 2**

**OBJET : PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.**

**RAPPORTEUR : M. FRESSE**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

**Voir document joint**

### **DEBAT :**

Monsieur Fresse prend la parole pour donner la lecture du texte suivant :

#### **"Préambule**

Ainsi que l'indique le dossier transmis, il s'agit d'un exercice obligatoire de la vie municipale mais aussi et surtout d'un exercice utile au fonctionnement démocratique d'une collectivité locale : à chacun d'entre nous de proposer des orientations et de faire des propositions pour l'exercice comptable qui vient de débiter. A souligner également que ce débat s'inscrit dans la logique de celui relatif au PADD qui a pour vocation d'imaginer notre ville dans les prochaines décennies.

Pour ne pas prolonger cette réunion et sachant que vous avez tous lu le document transmis, je me limiterai à quelques observations de fonds et de forme.

#### **Les éléments de contexte**

Après la crise financière en 2008 puis la crise économique et sociale en 2009, nous aurons en 2010 le prolongement des effets de cette situation, ceci malgré une légère reprise attendue du produit intérieur brut, mais aussi une nouvelle aggravation du chômage en 2010. En Lorraine, nous en sommes à 10 %, soit un niveau des plus élevés.

La consommation devrait encore légèrement progresser en 2010, mais l'inflation devrait se situer autour de 1,2, 1,4 %. Parallèlement, le pouvoir d'achat des ménages, qui avait progressé de 1,5 % en 2009 grâce à l'effet report des augmentations de salaires, devrait stagner.

Il est vrai qu'avec un déficit public (fiscal et social) représentant 8 % de la richesse nationale produite, chiffre jamais atteint dans les précédentes crises, la France devra, comme d'autres pays, engager des réformes structurelles majeures, tout en maintenant sa compétitivité au plan international.

Faire les fins de mois en empruntant sur les marchés financiers ne peut être que provisoire. Bien entendu, cette situation n'est pas sans effet sur le financement des collectivités locales dont les moyens seront seulement maintenus en niveau pour l'exercice 2010.

La Dotation Globale de Fonctionnement augmentera globalement de 0,6 %. Pour être plus précis encore, l'accroissement d'un fonds de péréquation et l'évolution démographique de la Ville de Laxou auront pour effet de réduire, en final, la dotation de 2,80 %, soit 70 000 euros.

Par ailleurs, la reconduction de la dotation remplaçant provisoirement la TPU au même niveau en euros donc sans prise en compte de la hausse des prix annoncé de 1,2 %, la hausse des bases des impôts locaux (TH TF bâti et non bâti) à 1,2 %, la reconduction de la DSU à l'euro près, auront pour effet de limiter l'évolution des moyens financiers mis à la disposition de la Ville de Laxou.

Le remboursement anticipé de la TVA n'aura plus d'effet dans la trésorerie en 2010. Par ailleurs, la lente reprise de l'immobilier ne fera que restaurer partiellement les ressources dynamiques issues de cette activité.

### **Quelle stratégie pour la Ville de Laxou**

Les engagements pris en début de mandature restent d'actualité :

- stabilité des taux de la fiscalité locale pour ce qui concerne la part communale,
- maîtrise des finances communales par une utilisation la plus rationnelle des ressources mises à disposition et par un recours mesuré à l'endettement à terme,
- recherche d'une optimisation constante de la dépense publique,
- échelonnement pluriannuel des investissements.

La mise en œuvre de ceux-ci a conduit à élaborer un budget de fonctionnement comportant 0 % d'augmentation globale ; il s'agit là d'un changement de culture extrêmement important, puisque nous avons toujours eu l'habitude d'ajouter X % à la dotation de l'année précédente.

Ce n'est pourtant que la conséquence directe d'une inflation 2009 quasi nulle, mais aussi de la prise en compte d'une amélioration globale de la productivité des services, évalué au plan national à 1,8 % par an.

Il est vrai que les charges à caractère général risquent d'être difficiles à contenir en raison d'un hiver plus rigoureux. La recherche d'une meilleure utilisation de l'énergie est donc à poursuivre. Idem pour une gestion encore plus rationnelle des moyens mis à disposition des services.

Les dépenses de personnel représentent environ 59 % des charges de fonctionnement. Leur évolution sera également suivie, en saisissant toute opportunité.

Bien entendu, les dépenses à caractère social et les services à la population sont maintenues à leur niveau antérieur. Il s'agit là de la démonstration concrète d'une solidarité intra communale essentielle.

### **Les investissements**

Leur financement sera assuré pour l'essentiel par l'excédent du budget de fonctionnement, abondé le cas échéant par des cessions d'immeubles communaux et par un recours à l'emprunt, sans pour autant accroître la charge de remboursement annuelle.

Au delà des dépenses indispensables et urgentes dans les établissements scolaires et les équipements sportifs, il convient aussi de prévoir des travaux de réparation et de rénovation dans certains bâtiments, mais aussi leur mise en conformité et mise en sécurité.

Notre participation au programme de l'ANRU est à poursuivre.

Les investissements étalés sur plusieurs exercices concernent notamment :

- la poursuite du programme accessibilité sur les immeubles de la ville,
- l'amélioration des équipements de la Commune : réfection et rénovation thermique de certains équipements (CILM, Espace Europe, salle Colin, travaux relatifs aux équipements sportifs),
- le renouvellement et le renforcement de l'équipement informatique de la Ville.

En conclusion, et avant que le débat s'instaure, permettez-moi d'ajouter un mot de conclusion :

- le budget 2010 est sans aucun doute un budget de transition en raison de l'incertitude de financement dès 2011,
- parce qu'il est mesuré donc raisonnable, il n'obère pas l'avenir,
- c'est dans les périodes plus difficiles qu'il faut innover dans nos méthodes et nos choix. Nous sommes sans doute parvenus à ce stade,
- chaque décision doit prendre en compte nos concitoyens c'est sans doute une des raisons qui me font travailler actuellement au plan national sur un sujet très sensible : en matière de financement des collectivités locales, quelle relation entre le contribuable et le citoyen ?"

Monsieur le Maire remercie Monsieur Fresse et le service des finances pour le travail effectué, sous la houlette de la Directrice Générale des services. Il évoque les difficultés auxquelles sont et vont être confrontées les collectivités territoriales, l'argent public se faisant rare.

L'inflation est de 1,2 %. Cependant, la dotation globale de fonctionnement n'augmente que de 0,6 %. Et la compensation pour la TPU a été évaluée à l'euro près. Malgré tout, le patrimoine communal reste à entretenir, à rénover, à améliorer.

Ce budget est un budget de transition, la crise est loin d'être terminée.

Monsieur Gérardot souhaite faire diverses observations :

"Quelques mots sur le contexte national qui fragilise l'autonomie des collectivités locales, comme les villes, les départements et les régions, mais également les intercommunalités. Les transferts de compétences sans compensation financière et la suppression de la taxe professionnelle vont remettre en cause les justes solidarités entre les femmes et les hommes dans de nombreux domaines. Les collectivités, dont les politiques de solidarité sont les premières fonctions, sont fragilisées.

Afin d'illustrer mes propos, quelques exemples frappants dans le département de Meurthe-et-Moselle :

Sur la question des allocations de solidarité, le constat se révèle catastrophique :

- > 65,7 millions € de dette de l'Etat au titre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie),
- > 4,8 millions € de dette au titre de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap),
- > 82,8 millions € de dette au titre du RMI/RSA,

Soit une dette globale, depuis 2002, s'élevant à 153,3 millions €, chiffre confirmé par la Commission des Sages et la Cour des Comptes. Pour 2010, la dette globale s'élève à 65,9 millions €, ce qui portera la dette à 220 millions € pour la fin 2010.

Au niveau de la région :

Le total de ce que doit l'Etat aux Lorraines et aux Lorrains est de 145 millions d'euros depuis 2002.

Dans ces 145 millions d'euros, il y a les transferts des TER (intervenues en 2002), auxquels se sont ajoutés notamment les transferts des Techniciens et Ouvrier Spécialisés (TOS) - ATEE dans les lycées, les formations sanitaires et sociales, la validation des acquis de l'expérience.

L'Etat n'a pas tenu parole. Il n'a jamais reversé intégralement à la région ce qu'il lui devait.

Pendant ce temps, les députés de votre majorité à la Communauté urbaine ont voté au niveau national 15 milliards de cadeaux fiscaux pour les foyers les plus riches, une nouvelle taxe de 1 milliard sur les mutuelles et les assurances, 850 millions d'euros de franchises médicales supplémentaires.

Ils font payer aux contribuables locaux tout ce que le gouvernement ne veut plus payer et transfère aux départements et aux régions, sans les compensations financières indispensables.

Et tout cela pour quoi faire exactement ?

- supprimer la présence des services publics dans les territoires,
- asphyxier les collectivités locales qui assurent 73% des investissements publics et assurent les services publics de proximité,
- mettre à genoux un grand nombre d'associations, d'acteurs culturels, sportifs, ...

L'Académie vient d'annoncer la suppression de 295 postes dans le secondaire pour la rentrée prochaine.

Notre contexte communal :

Vous évoquez dans votre document que "les taux votés par la Ville ne devraient pas varier en 2010. Il est important de préciser que, comme en 2009, les impôts locaux de 2010 progresseront par suite de l'augmentation votée par les autres.

J'ai rappelé précédemment le contexte des autres collectivités, mais je voudrais également vous rappeler qu'à la CUGN, où vous siégez, vous avez voté en 2009 en faveur d'une augmentation de 3% des impôts à la CUGN, avec la majorité de droite et vos amis parlementaires. Vous avez également voté une augmentation de 2 % du prix de l'eau. Vous avez visiblement la mémoire courte. Je rappelle que le groupe de gauche a voté contre ces deux augmentations. Nous observerons avec attention votre vote en 2010 concernant le budget.

Concernant les projets, ce DOB reflète une absence de volontarisme, se réduit à la construction d'une terrasse pour la médiathèque pour 60 000 euros.

Vous engagez une dépense de seulement 50 000 euros pour le plan accessibilité de la commune, pour une évaluation des besoins proche du million d'euros, relative à la mise à niveau de l'accessibilité de l'ensemble du parc communal par les personnes handicapées. Notre proposition d'exonération de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées, que de nombreuses communes ont mise en œuvre, reste lettre morte à Laxou. Les personnes en difficultés en raison de leur handicap apprécieront !

Les débats importants concernant l'usage de l'enveloppe "voirie" à la CUGN pour un montant de 736 565 euros, dont seule la commune décide, sont confisqués. Pas de débat. L'entre soi est encore la ligne de conduite. C'est pourtant l'occasion de faire vivre l'intercommunalité dans notre conseil municipal.

Nos investissements sont à peine supérieurs au niveau de remboursement des emprunts, marquant là votre manque de projet et de volontarisme.

Vous flattez encore l'ouïe dans une projection ultérieure de projets comme la maison des associations, dont la fermeture de l'école Pasteur était le motif principal. Vous ne dites surtout rien sur le financement de ces projets, quelle provision ou suréquilibre budgétaire. De plus, une seule réunion de la commission "Finances" par an pour le suivi et le pilotage budgétaire d'une commune de plus de 15 000 habitants, c'est une méthode qui reflète parfaitement l'ambition de votre DOB et de votre futur budget.

Le contexte national est triste de par l'affaiblissement de la puissance publique locale et votre DOB est aussi triste de par sa platitude, il est simpliste et sans créativité."

Monsieur Fresse rappelle que la Ville de Laxou a à assurer la gestion de son budget, mais ne peut en aucun cas intervenir sur les budgets des autres collectivités locales.

Les collectivités locales ont l'obligation de présenter un budget équilibré, ce qui conduit à faire des choix. Il faut préserver l'avenir. La décision a été prise de ne pas augmenter les impôts, de manière à ne pas ajouter de charges aux personnes les plus modestes, par solidarité.

Monsieur le Maire juge décevante l'opposition frontale systématique du groupe des élus socialistes et déplore une absence totale de propositions. Il ne souhaite pas évoquer les autres collectivités locales (Département, Région, qui ont fortement augmenté les impôts) et insiste sur le fait que les impôts n'augmenteront pas à Laxou, seul levier disponible que possède la commune.

Monsieur Gérardot estime les propos de Monsieur le Maire hypocrites, puisque l'augmentation aura bel et bien lieu, de par la décision du Conseil communautaire.

Monsieur le Maire revient sur la proposition d'exonération de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées, faite par Monsieur Gérardot. Il rappelle que la Ville de Laxou agit déjà concrètement en faveur de ces personnes handicapées, puisque 50 000 € sont inscrits au budget 2010 pour des travaux d'accessibilité. L'engagement étant pris sur la durée, ce budget sera prévu sur plusieurs années pour ce type de travaux.

---

### QUESTION N° 3

**OBJET** : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE.

**RAPPORTEUR** : MONSIEUR LE MAIRE

#### **EXPOSE DES MOTIFS** :

Régie par la loi de 1901, l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle a son siège social à Laxou, au Centre Sadoul, 80 boulevard du Maréchal Foch.

Afin de faciliter la tâche des maires et des présidents de structures intercommunales dans leurs fonctions administratives, l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle se propose :

- a) de créer les liens de solidarité et d'amitié entre les maires, indispensables à une action municipale féconde,
- b) de permettre aux adhérents de mettre en commun leur activité et leur expérience pour la défense des droits et intérêts dont ils ont la garde ainsi que de mener à bien l'étude de toutes les questions concernant l'administration des communes, leur coopération et leurs rapports avec les pouvoirs publics, les administrations publiques, les personnels communaux, la population, ...,
- c) de centraliser les vœux et demandes des maires et d'en favoriser la réalisation,
- d) de faciliter aux adhérents l'exercice de leurs fonctions, en leur apportant les renseignements et conseils qui peuvent leur être nécessaires,
- e) d'informer et de former les élus municipaux de Meurthe-et-Moselle qui le souhaitent en réunions départementales ou infra départementales sur tout sujet intéressant les collectivités locales, dans le cadre législatif en vigueur,
- f) d'accompagner le développement de la coopération intercommunale sous toutes ses formes, tout en veillant à la pérennité des communes en tant que cellules de base de la vie locale.

Il est à noter que l'adhésion à l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle entraîne ipso facto l'adhésion à l'Association des Maires de France.

L'adhésion individuelle à l'Association des Maires de France est comprise dans la cotisation versée en totalité à l'association départementale.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2009, le comité directeur de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle a fixé les cotisations départementales pour l'année 2010.

Pour les communes de plus de 600 habitants, la cotisation est fixée à 0,405 € par habitant, dont 0,16 € HT de cotisation pour l'Association des Maires de France.

Ainsi la Commune de Laxou serait-elle redevable pour l'année 2010 de la somme de 6 304,45 € (0,413 € x 15 265 habitants).

Par ailleurs, l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle agréée depuis 1994 par le Ministère de l'Intérieur comme organisme de formation, assurera durant l'année 2010 des sessions d'information et de formation décentralisées pour tous les élus. Ces actions s'accompagnent de la publication de divers documents : guide sur le fonctionnement du Conseil Municipal, guide sur le statut de l'élu, ...

Le montant de la cotisation "formation" est fixé à 0,21 € par habitant. Ainsi la Commune de Laxou serait-elle redevable pour l'année 2010 de la somme de 3 205,65 € (0,21 € X 15 265 habitants).

#### **DELIBERATION** :

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler pour l'année 2010 l'adhésion de la Ville de Laxou à l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle et à l'Association des Maires de France, selon les

conditions susexposées (pour un montant de 6 304,45 € au titre de l'adhésion et pour un montant de 3 205,65 € au titre de la formation).

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront inscrits au budget 2010, article 021-6281 et 021-6535.

#### **VOTE DU CONSEIL :**

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Madame Macron, absente de la salle, n'a pas pris pas au vote.

---

#### **QUESTION N° 4**

**OBJET : FORMATION DES ELUS.**

**RAPPORTEUR : G. ANTOINE**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Il est rappelé que la formation des élus municipaux doit donner lieu à un débat annuel, avec fixation de l'enveloppe qui lui est consacrée. Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonctions qui peuvent être allouées aux élus de la Commune, soit 28 059 € pour les communes de 10 000 à 19 999 habitants (valeur 2009).

Les dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoient de renforcer l'accès à la formation des élus locaux et rendent obligatoire une délibération annuelle pour fixer les orientations de la formation des élus, ainsi qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des formations, annexé au compte administratif.

Il s'agit de définir les objectifs qui doivent prévaloir en matière de formation des conseillers municipaux. Tout d'abord, la formation doit être en relation directe avec l'exercice du mandat de conseiller municipal.

Les thèmes de la formation suivie peuvent être choisis dans les domaines suivants :

- gestion de la commune : finances, droit et contentieux, marchés publics, sécurité, assurances, réglementation des élections,
- environnement et aménagement du territoire : politique de la Ville, urbanisme, préservation et valorisation du patrimoine, nuisances, voirie,
- communication : Internet, informatique, communication institutionnelle, communication interne.
- politiques sociales : enfance, jeunesse, personnes âgées,
- politiques sportives et culturelles.

L'organisme de formation doit être obligatoirement agréé par le Ministère de l'Intérieur au titre des organismes de formation des élus.

La demande de formation doit être préalablement déposée au service des ressources humaines, pour instruction, et visée par le Maire.

Le service des finances est chargé de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription. S'agissant des autres frais afférents à la formation, ils seront remboursés au vu des dispositions prises par délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2010.

Un crédit à hauteur de 10 000 € pour la formation des élus est proposé et sera inscrit lors du vote du budget 2010 - imputation comptable : 021-6535.

## **DELIBERATION :**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les orientations en matière de formation des élus ci-dessus énoncées,
- de valider la procédure d'accès à la formation telle que précédemment définie.

## **DEBAT :**

Monsieur Baumann souhaite connaître le nombre d'élus qui ont suivi une action de formation en 2009 et le coût que cela a représenté pour la Commune.

Monsieur le Maire répond que trois élus ont été concernés : Mesdames Roy, Chrisment et Monsieur Ghislat.

## **VOTE DU CONSEIL :**

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **QUESTION N° 5**

**OBJET : PUBLICATION DE LA LISTE DES MARCHES PUBLICS SUPERIEURS A 20 000 € HT CONCLUS PAR LA COMMUNE DE LAXOU AU COURS DE L'EXERCICE 2009.**

**RAPPORTEUR : M. FRESSE**

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

Selon l'article 133 du code des marchés publics, en application de l'arrêté du 26 décembre 2007, arrêté du JO n° 302 du 29 décembre 2007 page 21773, modifié par arrêté du 10 mars 2009, relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices :

Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur prix selon les tranches suivantes :

- 20 000 EUR HT à 49 999,99 EUR HT
- 50 000 EUR HT à 89 999,99 EUR HT
- 90 000 EUR HT à 132 999,99 EUR HT
- 133 000 EUR HT à 205 999,99 EUR HT
- 206 000 EUR HT à 999 999,99 EUR HT
- 1 000 000 EUR HT à 2 999 999,99 EUR HT
- 3 000 000 EUR HT à 5 149 999,99 EUR HT
- 5 150 000 EUR HT et plus.

La liste, présentée conformément à l'article 1<sup>er</sup>, comporte au moins les indications suivantes :

- objet et date du marché,
- nom de l'attributaire et code postal.

Le tableau récapitulatif des marchés publics, conclus en 2009, dont le montant est supérieur à 20 000 € HT, est joint au présent rapport.

**DELIBERATION :**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la publication des marchés publics supérieurs à 20 000 € HT conclus par la Commune de Laxou au cours de l'exercice 2009.

**VOTE DU CONSEIL :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la publication de la liste des marchés publics supérieurs à 20 000 € HT conclus par la Commune de Laxou au cours de l'exercice 2009.

---

<b>Liste des marchés conclus par la Ville de Laxou en 2009</b>
--

La liste, présentée conformément à l'article 1<sup>er</sup>, comporte au moins les indications suivantes :

- objet et date du marché,
- nom de l'attributaire et code postal.

**TRAVAUX**

**- 20 000 €HT à 49 999,99 €HT**

Objet	Date du marché	Attributaire	Montant du marché €HT
Nettoyage vitres	12/05/09	SARL PMS 54000 NANCY	31 181,34
Réfection revêtement cour élémentaire Louis Pergaud	26/06/09	SMACL 54000 NANCY	34 893,41
Travaux dans les groupes scolaires préélémentaires et élémentaires			
Lot 1 : Plâtrerie isolation plafonds suspendus	23/06/09	EFPI 54840 VELAIN EN HAYE	4 195,35
Lot 2 : Electricité	03/07/09	OLLA 54220 MALZEVILLE	1 617,00
Lot 3 : Plomberie sanitaire	03/07/09	ENT GRISEZ 54520 LAXOU	8 889,00
Lot 4 : Carrelage faïence murale	23/06/09	LAGARDE MEREGNANI 54320 MAXEVILLE	5 260,44
Lot 5 : Peinture Revêtements muraux	03/07/09	SNP 54710 LUDRES	4 068,70
Lot 6 : Revêtement de sol souple	23/06/09	LAGARDE MEREGNANI 54320 MAXEVILLE	5 298,30
<b>TOTAL</b>			<b>29 328,79</b>
Travaux d'aménagement urbain	03/11/09	COLAS 54181 HEILLECOURT	34 539,78

## **TRAVAUX**

**- 90 000 à 132 999 €HT**

<b>Objet</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant du marché €HT</b>
<b>Restructuration de deux groupes scolaires Victor Hugo et Emile Zola</b>			
<b>Lot 1 : Démolition VRD maçonnerie</b>	<b>26/05/09</b>	<b>FLB 54183 HEILLECOURT</b>	<b>18 829,99</b>
<b>Lot 2 : Plâtrerie Isolation Plafonds suspendus</b>	<b>26/05/09</b>	<b>EFPI 54840 VELAIN EN HAYE</b>	<b>3 021,10</b>
<b>Lot 3 : Electricité</b>	<b>26/05/09</b>	<b>GB Electricité 54320 MAXEVILLE</b>	<b>10 210,00</b>
<b>Lot 4 : Chauffage, plomberie, sanitaire</b>	<b>26/05/09</b>	<b>GRISEZ 54520 LAXOU</b>	<b>10 980,00</b>
<b>Lot 5 : Menuiseries intérieure bois vitrerie</b>	<b>18/05/09</b>	<b>DUCRET 54710 FLEVILLE</b>	<b>8 432,00</b>
<b>Lot 6 Menuiseries extérieures PVC vitrerie</b>	<b>18/05/09</b>	<b>IDEM</b>	<b>8 704,00</b>
<b>Lot 7 : Peinture revêtements muraux</b>	<b>26/05/09</b>	<b>LAGARDE MEREGNANI 54320 MAXEVILLE</b>	<b>17 663,75</b>
<b>Lot 8 : Revêtements de sol souples</b>	<b>26/05/09</b>	<b>IDEM</b>	<b>14 877,76</b>
<b>Lot 9 : Serrurerie Métallerie</b>	<b>26/05/09</b>	<b>LES METALLIERS LORRAINS 54000 NANCY</b>	<b>21 490,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>114 208,60</b>

## **TRAVAUX**

**- 206 000 €HT à 999 999 €HT**

<b>Objet</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant du marché €HT</b>
Transformation d'un terrain foot stabilisé en gazon synthétique	8/07/09	SCREG 54180 HEILLECOURT	392 908,50

## **FOURNITURES**

**- 20 000 €HT à 49 999,99 €HT**

<b>Objet</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant du marché €HT</b>
Fourniture de plantes annuelles et bisannuelles			
Lot 1 : Plantes annuelles	12/03/09	HUIN Michel 88 470 SAINT MICHEL SUR MEURTHE	20 265,40
Lot 2 : Plantes bisannuelles	12/03/09	ETS HENRY 54120 BACCARAT	3 791,47
Lot 3 : Plantes de pépinières	12/03/09	JARDINS DELACOUR 54110 DOMBASLE	5 951,20
<b>TOTAL</b>			<b>30 008,07</b>

## FOURNITURES

Objet	Date du marché	Attributaire	Montant du marché €HT
Consommables informatiques	12/05/09	OFFICE DEPOT 60 451 SE NLIS	MAXI 15 000,00
Acquisition de livres non scolaires pour la Médiathèque			
Lot 1 : Fiction adultes	22/05/09	HALL DU LIVRE 54000 NANCY	MAXI 20 000,00
Lot 2 : Documentaire Adultes	22/05/09	LA SORBONNE 54000 NANCY	MAXI 10 000,00
Lot 3 : Jeunesse	22/05/09	L'AUTRE RIVE 54000 NANCY	MAXI 13 500,00
<b>TOTAL</b>			<b>43 500,00</b>
Développer le Multi média à la Médiathèque			
Lot 1 : Serveur et système de sauvegarde	29/06/09	CHEOPS 33700 MERIGNAC	6 706,34
Lot 2 : Bornes multimédia	29/06/09	BORNE ON LINE 59800 LILLE	15 765,00
Lot 3 : Micro-ordinateur	09/07/09	SCC SA 67300 SCHILTIGHEIM	6 039,18
Lot 4 : Bornes WI FI	29/06/09	TC SYSTEME 54000 NANCY	991,40
Lot 5 : Logiciels	09/07/09	SCC SA 67300 SCHILTIGHEIM	2 072,03
Lot 6 : Logiciel mal voyants		Infructueux	
<b>TOTAL</b>			<b>31 573,95</b>
Achat d'une scène mobile	25/05/09	EUROPODIUM 67190 GRESSWILLER	26 500,00
Achat d'un micro tracteur	12/05/09	CLAIRS CHENES 54230 CHAVIGNY	27 920,00

## **FOURNITURES SERVICES**

**- 20 000 €HT à 49 999,99 €HT**

<b>Objet</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant du marché €HT</b>
Classes de découvertes	20/07/09	OCDVL 88000 EPINAL	MAXI 48 000,00

## **FOURNITURES SERVICES**

**- 50 000 €HT à 89 999,99 €HT**

<b>Objet</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant du marché €HT</b>
Communication			
Lot 1 : Conception	20/08/09	LA MAISON CHABANE 54000 NANCY	MAXI 46 000,00
Lot 2 : Impression hors affiches	20/08/09	IMPRIMERIE MODERNE 54700 PONT A MOUSSON	MAXI 35 000,00
Lot 3 : Impression des affiches	20/08/09	PRIM ET CO 54520 LAXOU	MAXI 8 500,00
<b>TOTAL</b>			<b>89 500,00</b>

## **FOURNITURES SERVICES**

**- 206 000 €HT à 999 999 €HT**

<b>Objet</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant du marché €HT</b>
<b>Groupement de commandes pour l'assurance des risques statutaires du personnel communal et du CCAS affilié à la CNRACL</b>	<b>31/03/09</b>	<b>GRAS SAVOYE 57000 METZ</b>	<b>610 051,00</b>
<b>Groupement de commande Ville/CUGN – Services de télécommunication</b>			<b>Marché à bons de commande sans maximum</b>
<b>Lot 1 : Téléphonie fixe lignes isolées</b>		<b>SFR 92190 MEUDON</b>	<b>Id</b>
<b>Lot 2 : Téléphonie fixe abonnements services et communications</b>		<b>France TELECOM 67000 STRASBOURG</b>	<b>Id</b>
<b>Lot 3 : Fournitures maintenance de réseaux</b>		<b>SFR 92190 MEUDON</b>	<b>Id</b>
<b>Lot 4 : Téléphonie Lignes type numériques T2</b>		<b>COMPLETEL 67000 STRASBOURG</b>	<b>Id</b>

## **QUESTION N° 6**

**OBJET** : BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE GERARD THIRION - APPROBATION D'UNE LISTE D'OUVRAGES A RETIRER DE L'INVENTAIRE.

**RAPPORTEUR** : A-S ROY

### **EXPOSE DES MOTIFS** :

La Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion continue à retirer des ouvrages de ses rayons accessibles au public. Ceux-ci sont ensuite stockés dans les magasins. Il n'est pas utile de garder les doublons lesquels peuvent donc être retirés des collections.

Ils seront alors mis en vente au profit de la ville d'Anderamboukane.

La Bibliothèque-Médiathèque propose une nouvelle liste de documents en double à supprimer de son inventaire. Après avoir été administrativement éliminés, les livres seront mis en vente dans les mêmes conditions que précédemment (délibération du 26 mars 2009).

La liste comprend 81 exemplaires jeunesse et 59 exemplaires adultes et est consultable au Secrétariat Général-Communication.

### **DELIBERATION** :

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion à retirer de son inventaire les ouvrages, afin qu'ils puissent être vendus.

### **VOTE DU CONSEIL** :

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

## **QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1**

**OBJET** : UTILISATION DU VEHICULE PERSONNEL PAR CERTAINS AGENTS COMMUNAUX POUR RAISONS DE SERVICE ET INDEMNITES KILOMETRIQUES.

**RAPPORTEUR** : MONSIEUR LE MAIRE

### **EXPOSE DES MOTIFS** :

Certains agents communaux peuvent être amenés dans leur cadre d'emploi, après accord de leur responsable hiérarchique, à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service à l'intérieur de la Commune.

Ils peuvent obtenir indemnisation lorsque l'intérêt du service le justifie, en référence à la loi du 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, au décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Le remboursement forfaitaire s'effectue dans la limite du montant des indemnités allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat selon les modalités de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévus à l'article 10 du décret n° 2006 - 781 du 3 juillet 2006.

Les barèmes sont les suivants (taux en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2008 par l'arrêté du 26 août 2008) :

Catégorie de véhicules (par puissance fiscale)	Jusqu'à 2 000 km
5 CV et moins	0,25 €/km
6 et 7 CV	0,32 €/km
8 CV et plus	0,35 €/km

**DELIBERATION :**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge par la Commune des frais de transport occasionnés sur la base d'une indemnité kilométrique et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette indemnité, les crédits nécessaires étant prévu au budget 2010.

**DEBAT :**

Madame Ephritikhine demande quelle procédure est mise en place quand on dépasse les 2 000 km.

Mademoiselle Muller répond qu'au-delà, un ordre de mission est nécessaire, pour couvrir ce qu'on appelle les frais de mission.

**VOTE DU CONSEIL :**

Délibération adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, AN QUE DESSUS.**